

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 20/11/2024 - B2024/063938 - 2023 B 05014 - 953 413 333 - 4B INVEST

4B INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 48 357,00 €
Siège social : 54, avenue Général Leclerc – 69100 VILLEURBANNE
953 413 333 R.C.S. LYON

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2024

Certifiés conformes,
Le Président

Signé par :

E6023A39AAA441D...

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/24
ACTIF			
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets et droits assimilés			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immob. en cours / Avances & acomptes			
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées	48 357		48 357
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	48 357		48 357
Stocks			
Matières premières et autres approv.			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Créances			
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel			
Etat, Impôts sur les bénéfices			
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires			
Autres créances			
Divers			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	56 115		56 115
Charges constatées d'avance			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	56 115		56 115
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Prime de remboursement des obligations			
Ecart de conversion - Actif			
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	104 472		104 472

Bilan

	Net au 30/09/24
PASSIF	
Capital social ou individuel	48 357
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecarts de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice	53 042
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	101 399
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
<i>Emprunts</i>	
<i>Découverts et concours bancaires</i>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	73
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 000
<i>Personnel</i>	
<i>Organismes sociaux</i>	
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>	
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES	3 073
Ecarts de conversion - Passif	
TOTAL PASSIF	104 472

4B INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 48 357,00 €
Siège social : 54, avenue Général Leclerc – 69100 VILLEURBANNE
953 413 333 R.C.S. LYON

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ADOPTÉE PAR
L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 22 OCTOBRE 2024

EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2024

DEUXIÈME DÉCISION
Affectation du résultat de l'exercice

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024, s'élevant à 53 042,32 €, de la manière suivante :

À la réserve légale :	53 000,00 €
Le solde, en intégralité au compte « Autres réserves », soit :	42,32 €

L'associé unique décide que le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, et prend acte de ce que l'associé unique est informé que :

- les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique de 30,00 %, se décomposant en 12,80 % d'impôt sur le revenu et 17,20 % de prélèvements sociaux ;
- il peut demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande devant être formulée par l'associé unique au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;
- l'option pour l'imposition au barème progressif demeure possible lors de la déclaration de revenus, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80 % étant alors déduit de l'impôt dû et l'abattement de 40% maintenu mais les prélèvements sociaux demeurant assis sur le montant avant abattement ;
- conformément à l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique prend acte, conformément à la loi, de ce qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Certifié conforme,
Le Président

Signé par :

E6023A39AAA441D...